

Actualités en droit de la copropriété

Vendredi 5 novembre 2021
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Cyril SABATIE

Avocat spécialiste en droit immobilier
Membre de la Chambre nationale des
experts en copropriété

Avec la participation de :

Ludovic GAUVIN

Responsable de la Commission Droit
immobilier
Avocat à Angers
Cabinet ANTARIUS

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit immobilier
Droit de la copropriété

Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers, experts-
comptables, notaires, syndics,
professionnels de l'immobilier
Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de
formation référencé DATADOCK. Cette
formation peut donc être prise en charge
par les organismes financeurs. Numéro
de déclaration d'existence
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 1er janvier 2021 au
31 décembre 2021 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : cette formation a pour objectifs une mise à jour des connaissances en droit de la copropriété, avec l'étude des dernières actualités jurisprudentielles et législatives.

Programme pédagogique de la journée :

Ordonnance du 30 octobre 2019 et décret du 2 juillet 2020

Inventaire des apports et nouveautés de ces textes

Loi climat et résilience du 22 août 2021

Apports et conséquences de ce texte en matière de copropriété

Les dernières recommandations du GRECCO

Tour d'horizon des difficultés et questionnements juridiques auxquels le GRECCO a tenté d'apporter des réponses

Actualité jurisprudentielle de la COPROPRIETE (2019-2021).

Inventaire des arrêts majeurs sur les thèmes suivants :

Règlement de copropriété et état descriptif de division

Le syndic

Les travaux

Les charges

L'assemblée générales

QCM juridique sur les nouveautés en matière de copropriété (20 questions)

L'occasion notamment de revenir sur les modifications apportées par la loi Elan

Actualités en droit de la copropriété

Vendredi 5 novembre 2021
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Cyril SABATIE

Avocat spécialiste en droit immobilier
Membre de la Chambre nationale des experts en copropriété

Avec la participation de :

Ludovic GAUVIN

Responsable de la Commission Droit immobilier
Avocat à Angers
Cabinet ANTARIUS

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Spécialités / compétences :

Droit immobilier
Droit de la copropriété

Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers, experts-comptables, notaires, syndics, professionnels de l'immobilier
Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de formation référencé DATADOCK. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Validité du programme du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 – Version 1



Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Ordonnance du 30/10/2019 et décret du 2/07/2020
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Loi climat et résilience, recommandations du GRECCO
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h00 : Actualités jurisprudentielles en matière de copropriété
- 17h00-17h30 : QCM sur les nouveautés en matière de copropriété afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Avec la crise sanitaire, nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom.

Il est demandé à tous les participants souhaitant suivre une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.